

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°CP2023- 11/1/2 DOSSIER N°5962	PROGRAMMATION OPERATION FSE+ L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE(IAE) EN CREUSE
---	---

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Thierry BOURGUIGNON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Marie-Christine BUNLON à Valéry MARTIN
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémy SAUTY à Patrice MORANCAIS
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

Absent(s) - excusé(s) :

Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : PROGRAMMATION OPERATION FSE+ L'INSERTION PAR
L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE(IAE) EN CREUSE**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-11/1/2 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

VU l'avis de la Commission CP - Retour à l'emploi, Insertion et Logement,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- de valider la programmation de l'opération intitulée « L'IAE en Creuse » portée par le Réseau creusois des SIAE ;

- d'attribuer une subvention au titre du FSE + d'un montant maximum prévisionnel de **99 999,48€** (59,86% du montant de l'opération) ;

- d'autoriser le versement d'une avance de la subvention FSE + à hauteur de 60% du montant total prévisionnel sollicité soit la somme de **59 999,68€** à la signature de la convention dont le projet est joint à la présente délibération ;

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention correspondante, avec le porteur de projet, ainsi que les éventuels avenants en découlant ;

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre des décisions, des paiements, et à l'aboutissement du dossier.

- les dépenses seront imputés sur le chapitre 65 Fonction 4441 - Article 65748, du budget départemental.

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET